

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2023**

Séance n°2 du 15 février 2023

Délibération n°DEL2023021510

Objet : stagiaire : recueil des mares.

40 délégués

Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 23

Nombre d'excusés : 16

Nombre d'absents : 1

Le 15 février 2023 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle Louis Léaud de Mansle le 9 février 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. TESSIER Jean-Luc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : Mme BERNARD Anne -Marie – M. BOUCHET Eric - M. CROIZARD Christian (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. ZULIAN Jean-Louis) – M. GAURON Jean-François – M. HENTRY Jimmy - GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme MANDIN Frédérique –M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc - M. VIDAL Laurent.

Étaient excusés : BAUDRILLART Agnès – M. COMBAUD Renaud (pouvoir à M. Christian CROIZARD) - M. GUYON Jean-Guy - Mme LAMAZIÈRE Véronique – Mme MARCELIN Céline - M. RAINETEAU Jean - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : Mme ASHBOLT Louisa - Mme AURICOSTE-TONKA – M. BARONI Patrick - M. COLIN Bernard - M. POINSET Cyril - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François - Mme MOREAU Carole (pouvoir de M. THOMAS Jean-Claude) – M. SEGUINAR Claudy - M. THOMAS Hubert.

Étaient excusés : M. BASTIER Thierry – Mme BELLANGER Catherine – M. BŒUF Pascal - Mme CREMOUX Christine - M. DUPUIS José – M. FORT Jean-Paul – M. MATHIEU Xavier – M. THOMAS Jean-Claude (pouvoir à Mme MOREAU Carole) - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

Était absent : M. POUX Pierre.

STAGIAIRE : RECUEIL DES MARES

Le Président informe que dans la continuité de l'inventaire des mares, amorcé depuis deux ans auprès des communes avec deux stagiaires, un nouveau stagiaire arrivera en mars pour continuer cet inventaire et proposer aux communes en complément un inventaire des lavoirs.

Cet inventaire s'inscrit dans la démarche AMI territoire bleu et vert. L'objectif étant de pouvoir conforter ce réseau de mares en restaurant, en créant et en accompagnant les communes techniquement et financièrement via le Leader.

Le stage comptera douze semaines et engagera une rémunération du PETR à hauteur de ?? (horaires jour ??) qui sera inscrite au budget 2023. Il rappelle que la dépense de fonctionnement pour ce stage viendra en compensation de l'annulation de la dépense sur le stage nature et Patrimoine.

AR Prefecture

016-200050094-20230215-DEL2023021510-DE
Reçu le 21/02/2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

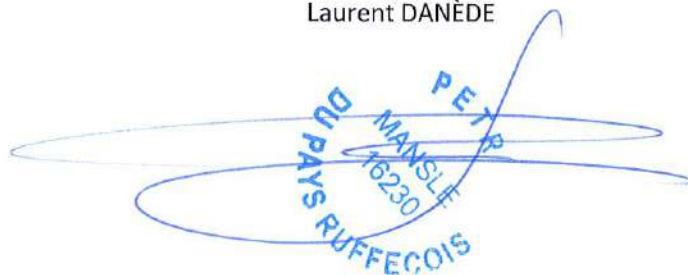
Le Président propose de réaliser la continuité de l'inventaire des mares, mais aussi des lavoirs avec un stagiaire.

Après avoir pris connaissance de toutes ces informations, les élu(e)s du Comité Syndical à 26 VOIX POUR – 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- **ACCEPTE** que le PETR réalise la continuité de l'inventaire des mares, mais aussi des lavoirs avec un stagiaire,
- **AUTORISE** le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget 2023 pour la rémunération du stagiaire,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents qui concerne cette opération.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.